

# COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

## La direction joue au mécano avec les services, les agents et les missions

Ce CTL avait à l'ordre du jour la fermeture de 4 trésoreries (Rebais, Moret-sur-Loing, Dammartin et Chatelet-en-Brie), le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Claye-Souilly, Bussy-St-Georges, Magny-le-Hongre et La Ferté-sous-Jouarre vers les SIP compétents, la spécialisation des trésoreries de Lagny (activité hospitalière) et Coulommiers (gestion des EHPAD), le transfert dans le Sud du département de plusieurs communes entre trésoreries et le transfert de la mission foncière assurée par le CDIF de Meaux vers les SIP (Chelles, Lagny, Noisiel et Meaux).

Avec la fermeture programmée des 4 trésoreries évoquées ci-dessus, il ne resterait plus que deux trésoreries mixtes, Nangis et Bassée-Montois, qui continueraient d'offrir un service fiscal aux usagers. Mais, pour combien de temps ? Partout ailleurs, les usagers des trésoreries devraient se rendre dans les centres urbains pour leurs démarches.

La CGT s'est opposée à la fermeture des quatre trésoreries. Elle a réaffirmé que le service public est un élément incontournable de la vie des territoires et que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix afin de répondre aux besoins de tous les usagers (particuliers, professionnels, collectivités territoriales).

### Internet ne peut pas être le seul mode d'accès aux services administratifs

La CGT rejette la conception déshumanisée des relations entre l'administration et les usagers qui vise à faire d'internet le seul mode d'accès aux services administratifs et considère que la réception au guichet des contribuables doit demeurer sur tous les territoires une mission essentielle des services des Finances Publiques.

Cette remise en cause du réseau des services publics de proximité des finances publiques se fait à marche forcée sans aucun débat préalable, sans aucune écoute des souhaits et besoins des usagers et des élus locaux (voir page 4).

Elle est un facteur de dégradation des conditions de travail des agents.

Ainsi, il est évident que les fermetures des trésoreries et les transferts de missions (recouvrement de l'impôt ou gestion de collectivités locales) auront des répercussions sur les services absorbants notamment en termes d'effectifs réels et d'accueil, sur l'organisation du travail, sur les postes de travail, sur l'utilisation des outils informatiques alors que dans le même temps la Direction a été dans l'incapacité d'indiquer si les agents dont les emplois sont impactés suivront les missions transférées.

Or, selon les éléments que nous avons recueillis dans les services, il apparaît que nombre de ces agents ne suivront pas la mission transférée ce qui se traduira au 1er janvier 2018 par un transfert de charges de travail et d'emplois dans des services mais sans transfert d'agents ce qui ne sera pas sans conséquences pour les agents des services absorbants.

De même, ces restructurations entraîneront des modifications du poste de travail puisque les agents impactés par ces fermetures et transferts de missions ne continueront pas tous d'exercer les mêmes missions qu'auparavant.

Par exemple, dans plusieurs trésoreries qui vont perdre le recouvrement de l'impôt, les agents qui ne suivront pas cette mission devront forcément changer de poste de travail et utiliser de nouvelles applications informatiques.

### La Direction place de plus en plus d'agents dans l'instabilité

En se livrant à ce mécano des missions et des structures, la Direction place de plus en plus d'agents et de cadres dans l'instabilité et dans l'incertitude de savoir de quoi demain sera constitué. Les surnombres se multiplient sur certaines résidences ce qui a pour effet de bloquer des arrivées en mutation. Le « travail à distance » devient la tarte à la crème des restructurations.

Comment les agents concernés par ces restructurations pourraient d'ailleurs se positionner dans l'avenir alors qu'ils n'ont

même pas connaissance des règles de gestion qui vont s'appliquer.

Dans la fiche « Règles RH et conséquences à l'égard des personnels », la Direction indiquait en effet que « les règles de gestion des personnels seront celles en vigueur pour l'année 2018 » et que celles-ci seront précisées dans les instructions nationales qui seront publiées à l'automne 2017 !

Autrement dit, elle demandait aux syndicats de lui donner un blanc-seing en matière de gestion des personnels. Or, n'oublions pas que l'an dernier, la Direction Générale a introduit une nouvelle règle de gestion qui impose aux agents de suivre leurs emplois et leurs missions dans le cas d'une réorganisation de services intervenant au sein d'une même commune. Qui nous dit que cette année, elle ne tentera pas d'élargir cette règle de gestion à la RAN et non plus seulement à la commune ?



Le bilan, c'est un réseau de proximité qui est en train d'être liquidé, des agents qui travaillent dans une instabilité permanente et un manque de cohérence pour les usagers.

La CGT Finances Publiques de Seine-et-Marne réaffirme son attachement au principe de structure de proximité et de pleine compétence et considère qu'un maillage territorial fin est le seul à même de garantir l'équité entre les citoyens.